Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le

ID: 080-200070985-20220613-DELIB\_2022\_135-DE

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

-----

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

\_\_\_\_

DATE:

N° de la délibération : 2022-135

. de la convocation : 07.06.2022 . d'affichage : 16.06.2022

## NOMBRE DE CONSEILLERS

en exercice : 63 présents : 48 votants : 57

L'an deux mille vingt deux, le treize juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, DE WITASSE THEZY Charles, BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, FRIZON Hervé, Mme VASSEUR Julie, MM. HAY Francis, GRAVET Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, POTIER Bruno, DEMULE Frédéric, MEREL Michel, Mme RAGUENEAU Françoise, MM. MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, SCHIETTECATTE Benoît.

- M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.
- M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à Mme CHAPUIS-ROUX Elodie.

- M. HAY Francis avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
- M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.
- M. POTIER Bruno avait donné pouvoir à M. SLOSARCZYK Florian.
- M. DEMULE Frédéric avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.

Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à Mme MERCIER Marie-Estelle.

- M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
- M. GRAVET Jacques était représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.
- M. SCHIETTECATTE Benoît était représenté par M. HAUDIQUEZ Florent, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme POTURALSKI Patricia.

OBJET:

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le

ID: 080-200070985-20220613-DELIB\_2022\_135-DE

## CENTRE AQUATIQUE CESSATION DE LA VENTE EN CAISSE DES ACCESSOIRES DE NATATION ET PROMOTION DE LIQUIDATION

Vu les statuts de la Communauté de Communes visant parmi ses compétences, la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire,

La vente en caisse des produits et accessoires de natation Swind de chez Top Sec rencontre peu de succès. Le distributeur automatique proposant la même gamme de produit à des coûts moindres répond mieux à la demande de la clientèle.

Avant que les produits vendus en caisse ne deviennent démodés ou invendables, il est proposé de mettre en place une offre promotionnelle de 50 % sur les stocks restant jusqu'à épuisement puis de cesser l'activité de vente en caisse.

## Coût de l'opération :

- Prix d'achat 2019 stock restant : 712.42 € => Valeur marchande : 1 299.00 €
- Prix de vente avec remise de 50 % : 649.50 €

Soit une <u>perte</u> sur prix d'achat de : 712.42 € - 649.50 € = 62.92 € (Sous réserve des ventes effectuées avant application de la présente délibération)

Le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide l'offre promotionnelle de 50 % jusqu'à liquidation des stocks.

Autorise le Président à signer toute pièces utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette opération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,